

Daniel BARIL

Anthropologue, journaliste universitaire et militant laïque

(2011)

"L'interculturalisme y est pour peu dans l'intégration."

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Daniel BARIL

"L'interculturalisme y est pour peu dans l'intégration".

Texte original d'un article publié, sous le même titre, dans **LE DEVOIR**, Montréal, édition du vendredi 27 mai 2011, page A9 - idées.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 27 mai 2011 de diffuser cet article dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : daniel.baril@umontreal.ca

Polices de caractères utilisée : Comic Sans, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

Édition numérique réalisée le 29 mai 2011 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Daniel Baril

Anthropologue, journaliste universitaire et militant laïque

"L'interculturalisme y est pour peu dans l'intégration"



Texte original d'un article publié, sous le même titre, dans LE DEVOIR, Montréal, édition du vendredi 27 mai 2011, page A9 - idées.

Voir les commentaires, nombreux, des internautes à l'article de Michel Baril :



Voir le texte intégral publié originalement sur le portail Tolérance.ca.



Table des matières

1. Inter et multiculturalisme
 - 1.1. Inter et multiculturalisme
 - 1.2. Au Canada et ailleurs

2. Accommodements religieux et intégration
 - 2.1. Les liens symboliques
 - 2.2. Le port de symboles religieux
 - 2.3. Intégration économique

Daniel Baril

Anthropologue, journaliste universitaire et militant laïque

"L'interculturalisme y est pour peu dans l'intégration".

Texte original d'un article publié, sous le même titre, dans **LE DEVOIR**, Montréal, édition du vendredi 27 mai 2011, page A9 - idées.

1. Inter et multiculturalisme

1.1. *Inter et multiculturalisme*

[Retour à la table des matières](#)

Le Symposium international sur l'interculturalisme, une initiative lancée par le sociologue Gérard Bouchard, se tient cette semaine à Montréal. L'évènement vise à faire ressortir la spécificité de l'interculturalisme comme modèle d'intégration. Selon un texte ¹ de Gérard Bouchard publié en marge de ce symposium, l'interculturalisme est différent du multiculturalisme tel que pratiqué au Canada et en Europe. Mais le professeur éprouve beaucoup de difficulté à établir une distinction nette entre les deux notions.

La principale différence serait que le multiculturalisme canadien ne tient pas compte de l'existence d'une culture majoritaire au Canada alors que l'interculturalisme québécois cherche à protéger le fait français au Québec.

Cette différence est conjoncturelle et non conceptuelle; elle est déterminée par la situation fortement majoritaire de l'anglais au Canada qui n'a pas besoin de protection particulière alors que le français au Québec nécessite des mesures protectionnistes.

¹ «Qu'est-ce que l'interculturalisme?», Université McGill, Revue de droit, 56 (2) et site du symposium.

Pour le reste, la gestion du pluralisme est la même. Gérard Bouchard reconnaît d'ailleurs que le multiculturalisme canadien a dû, à partir des années 1990, «faire plus de place aux notions d'interactions, d'échanges interculturels et de valeurs canadiennes» afin de développer une identité nationale. Pourtant, ce sont là des préoccupations proprement interculturalistes, soutient-il ailleurs.



[REBECCA COOK REUTERS] Texte sous la photo : Peut-on penser que le port du hid-jab, et la division des sexes qui vient avec lui, va faciliter l'intégration des musulmanes? Comment construire une société cohésive lorsque, pour une part importante de ses membres, c'est l'identité religieuse ou tribale qui prédomine en lieu et place d'identité nationale ?

La confusion existant entre les deux notions serait due à son avis au fait que les gouvernements successifs à Québec «n'ont pas suffisamment aligné leurs politiques sur le modèle interculturel». En quoi ont-ils erré et qu'auraient-ils donc dû faire? L'auteur ne nous le dit pas.

Si le propre de l'interculturalisme est l'affirmation d'une culture majoritaire, on pourrait donc croire que c'est ce qui se pratique dans les pays pluralistes qui accordent les mêmes droits à tous tout en se souciant de préserver la culture majoritaire, comme le font les pays démocratiques et républicains. Gérard Bouchard se demande d'ailleurs s'il n'y a pas, dans l'interculturalisme, une influence républicaine française.

Mais il rejette l'approche républicaine. «L'interculturalisme, écrit-il, se distingue de certains régimes républicains qui, directement ou non, sous prétexte d'universalisme, octroient une préséance systématique, a priori, à ce que j'appelle la culture majoritaire ou fondatrice».

L'interculturalisme accepte donc la culture majoritaire mais à condition qu'elle ne s'exprime pas trop fortement. Les cultures qui s'imposent commettent à son avis un «abus de pouvoir»! Son interculturalisme est à ce point aseptisé qu'il ne fait qu'«inviter à reconnaître certains éléments de préséance ad hoc (ou contextuelle) à la culture majoritaire».

1.2 Au Canada et ailleurs

Si l'interculturalisme québécois se distingue du multiculturalisme canadien, comment est-il perçu dans le reste du Canada? Tout montre que les multiculturalistes canadiens n'ont rien remarqué de particulier du côté de la «société distincte».

L'un des principaux théoriciens du multiculturalisme, Will Kymlicka, professeur à l'Université Queen's à Kingston en Ontario, a dirigé, pour le compte du ministère canadien de l'Immigration et de la Citoyenneté, une vaste étude sur l'*État actuel du multiculturalisme au Canada, 2008-2010*. L'un des six rapports du groupe d'étude concernait le Québec mais on ne retrouve, dans le rapport synthèse, aucune trace du soit disant caractère particulier de l'interculturalisme québécois; le mot n'y figure même pas!

Autrement dit, l'interculturalisme québécois est perçu, à l'extérieur du Québec, ni plus ni moins que comme du multiculturalisme.

Plusieurs multiculturalistes canadiens soutiennent par ailleurs que l'approche canadienne est différente du multiculturalisme tel que pratiqué en Angleterre, en Allemagne et aux Pays-Bas où le modèle a conduit à l'isolement culturel des communautés. Les pays européens seraient-il donc plus généreux culturellement à l'endroit des minorités que ne l'est le Canada? Rien ne semble le démontrer.

Dans une critique d'un ouvrage de Will Kymlicka (*Multicultural Odysseys*, 2007), l'ex-éditeur du magazine britannique d'actualité politique *Prospect*, David Goodhart, n'observe aucune différence entre la philosophie multiculturaliste canadienne et celle de l'Angleterre et reproche à toutes les deux de nier l'existence d'une culture politique dominante². De l'extérieur du Canada, le multiculturalisme canadien est perçu comme du multiculturalisme tout court.

Kymlicka lui-même reconnaît qu'il est impossible de démontrer que le multiculturalisme est une réussite dans les pays développés. L'un des problèmes est que cette approche, dans sa forme légère, se confond avec toute gestion démocratique du pluralisme. Pour démontrer l'amélioration du sort des immigrants au Canada, Kymlicka doit s'en remettre aux politiques de respect des droits humains, politiques qu'il semble voir comme un produit du multiculturalisme. Dans son rapport au ministère de l'Immigration, Kymlicka attribuent tous les cas positifs d'intégration au multiculturalisme et tous les exemples négatifs sont présentés comme des faits isolés qu'il faut éviter de généraliser.

Or, souligne David Goodhart, aucun pays démocratique n'a attendu les réflexions postmodernistes des multiculturalistes pour accorder les mêmes droits à tous. Selon l'observateur britannique, la réussite du modèle canadien tient au fait que le Canada est plus sélectif dans sa politique d'immigration que ne l'est l'Angleterre et les Pays-Bas. Au Canada, les immigrants sont sélectionnés en fonction de leur capacité à intégrer le marché du travail alors que le flot migratoire en Europe est constitué d'une population plus désavantagée économiquement.

² David Goodhart, «Has Multiculturalism Had Its Day?», *Literary Review of Canada*, avril 2008, p. 3-4.

Le succès de l'intégration des immigrants aurait donc peu à voir avec la philosophie multiculturelle et aurait tout à voir avec les politiques d'immigration. L'inter et le multiculturalisme apparaissent comme des discours construits à posteriori de la définition d'objectifs sociopolitiques à mettre en oeuvre et visant à présenter ces objectifs dans un langage politiquement acceptable à la société ambiante.

2. Accommodements religieux et intégration

2.1 Les liens symboliques

[Retour à la table des matières](#)

L'inter et le multiculturalisme ont encore ceci en commun : l'une ou l'autre appellation conduit à rejeter la laïcité de l'État qui, aux yeux des multiculturalistes, est un obstacle à l'égalité des droits et à l'intégration des minorités. De cette idée tordue découle la notion de «laïcité ouverte» et son corolaire qui est la pratique des accommodements religieux.

Dans cette notion, ce n'est pas la laïcité qui est «ouverte» mais l'État qui s'ouvre à l'introduction du religieux dans son domaine. La «laïcité ouverte» laisse donc passer ce qu'elle est sensée tenir à l'écart de l'État; c'est une laïcité chimérique. Gérard Bouchard n'emploie pas l'expression mais épouse le concept.

Le sociologue considère par ailleurs que la pratique des accommodements est différente au Québec de ce qu'elle est en contexte multiculturaliste. Il en donne comme exemple le port du hidjab en classe qui serait motivée, selon lui, par un souci d'intégration : en autorisant le hidjab, la jeune musulmane peut fréquenter l'école publique et ainsi «s'ouvrir plus aisément aux valeurs de la société québécoise».

Pourtant, un tel argument sociologique n'est jamais pris en compte par les tribunaux ni par la Commission des droits et libertés de la personne. La notion d'accommodement raisonnable est un concept purement juridique et les tribunaux refusent de discuter de cohésion sociale.

L'idée que l'intégration est favorisée par ce genre d'accommodement est très discutable. Peut-on croire que l'autorisation du port du kirpan à l'école, en dépit des règlements de sécurité, a favorisé l'intégration des sikhs? Peut-on croire que l'établissement d'un érouv à Outremont, en dépit des règles d'usage de l'espace public, a favorisé l'intégration des hassidim? Peut-on penser que le port du hidjab, et la division des sexes qui vient avec lui, va faciliter l'intégration des musulmanes?

Selon la définition qu'en donne Gérard Bouchard, l'intégration désigne «l'ensemble des mécanismes et processus d'articulation (ou d'insertion) grâce auxquels se constitue le lien social, cimenté par des fondements symboliques et fonctionnels». Comment parler de «lien social cimenté par des fondements symboliques et fonctionnels» lorsqu'on ne partage pas la même notion symbolique et fonctionnelle du lien entre l'État et la religion?

Comment développer une société cohésive lorsque, pour une part importante de ses membres, c'est l'identité religieuse ou tribale qui prédomine en lieux et place d'identité nationale? Dans ce contexte, tout accommodement religieux dérogeant aux règles communes ne peut que renforcer l'idée que la religion est au-dessus de tout et que cette appartenance est donc celle qui doit prédominer.

2.2 Le port de symboles religieux

Le port de signes religieux dans la fonction publique est une pratique particulièrement problématique de l'accommodement. Gérard Bouchard reconnaît que ces signes devraient être interdits aux «agents qui incarnent au premier chef la neutralité de l'État et son autonomie par rapport à la religion» et aux «agents dotés d'un pouvoir de coercition».

Pourquoi uniquement à ceux-là? Pourquoi aux juges et pas aux ministres? Pourquoi aux policiers et pas aux enseignants? La neutralité de l'État s'exprime par la neutralité de l'image donnée par ses représentants; c'est par eux que passe le message que tous les citoyens sont traités de la même façon quel que soit leur sexe, leur religion ou leur appartenance ethnique. Ceux qui choisissent d'être des agents de l'État choisissent d'accepter ce message et son exigence.

L'autorisation du port de signes religieux ostensibles pour certaines religions favorise la visibilité et le prosélytisme implicite de ceux qui s'imposent ce genre d'ostentation; il en résulte un effet d'entraînement conduisant les autres à afficher leurs convictions de façon tout aussi ostensible. C'est exactement ce qui se produit dans le cas de la prière municipale à Saguenay: le maire de la ville, Jean Tremblay, justifie la récitation de sa prière par le fait que des accommodements ostentatoires sont consentis aux autres religions que la sienne.

2.3 Intégration économique

À un niveau plus pratique, l'intégration réfère à la capacité de s'insérer sur le marché du travail. Pour les défenseurs de la «laïcité ouverte», le droit de porter des signes religieux est essentiel à cet objectif. Non seulement cette idée reçue n'a jamais été ni chiffrée ni démontrée, mais une étude du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations ³ tend à l'infirmier.

L'étude montre que le taux de chômage est plus du double chez les immigrants du Québec que chez les natifs d'ici alors qu'il n'est que de 1,8% de plus en Ontario et de 0,7% de plus en Colombie-Britannique. Le principal facteur explicatif, selon les auteurs, n'est ni la langue ni la diplomation: le taux d'emploi est en effet plus faible chez les francophones du Maghreb (64%) que chez les allophones provenant de l'Amérique latine (70%), de l'Asie du Sud-Est (74,5%) et du reste de l'Afrique (70%). L'explication serait dans des habitudes culturelles empreintes d'attentisme et de division traditionnelle des rôles chez une partie de l'immigration québécoise.

L'hypothèse culturelle est renforcée par le taux d'emploi chez les femmes immigrantes qui est de 64 % au Québec contre 71 % en Ontario et en Colombie-Britannique, une autre différence que les chercheurs attribuent potentiellement à des facteurs culturels et religieux incitant les femmes à demeurer à la maison.

Si cette hypothèse était confirmée, cela signifierait que la sélection d'une clientèle immigrante francophone n'est pas en soit un gage de meilleure intégration lorsque la culture ou la religion de ces nouveaux arrivants constitue un frein à leur ac-

³ «Immigration au Québec: politiques et intégration au marché du travail», Brahim Boudarbat et Maude Boulet, CIRANO, avril 2010.

cession au marché du travail. Dans un tel contexte, la concession d'accommodements religieux et culturels ne peut que contribuer à maintenir et même consolider ces facteurs d'exclusion.

Si l'on veut privilégier une immigration francophone, il faudra des mesures d'intégration plus fortes que la simple «invitation à reconnaître certains éléments de la culture majoritaire» que propose Gérard Bouchard. Il faudra oser ce qu'il appelle «un abus de pouvoir».

Au nom même de l'interculturalisme, on peut donc arriver à une position opposée à celle de Gérard Bouchard en matière de laïcité et d'accommodements religieux. C'est d'ailleurs ce que démontre le récent avis du Conseil du statut de la femme - *Affirmer la laïcité* - qui, en se fondant sur l'interculturalisme, conclut à la nécessité d'interdire les signes religieux dans la fonction publique. Non seulement le CSF soutient que cette mesure ne freinerait pas l'insertion des immigrantes et des immigrants sur le marché du travail mais il estime qu'elle briserait l'exclusion sociale dont sont victimes certains nouveaux arrivants.

La séparation entre le religieux et l'État est l'un des grands acquis de la modernité qui doit être réaffirmé et consolidé face à ceux qui veulent subordonner l'État à la religion. La laïcité franche et sans compromis doit être un principe non négociable dans le processus d'intégration.

Fin du texte